

Le Département de Seine-et-Marne se développe au rythme de la Métropole francilienne tout en conservant une grande diversité naturelle et paysagère.

Forêts, marais, prairies humides ou pelouses sèches constituent un patrimoine fragile.

Le Département protège et valorise ces sites naturels afin que tous les Seine-et-Marnais puissent en profiter.



Situé dans une vallée classée, à proximité du village de Voulx, l'espace naturel sensible Les Îles de l'Orvanne offre à ses visiteurs de belles ambiances naturelles.

Dans l'intimité des boisements se cache un petit cours d'eau plein de vivacité.

La rivière Orvanne prend sa source dans l'Yonne, à proximité de Saint-Valérien, où elle parcourt une dizaine de kilomètres avant d'entrer dans le territoire seine-et-marnais.



Elle rejoint ensuite le Loing au niveau de Moret-sur-Loing. Dans son ensemble, la vallée de l'Orvanne s'inscrit dans un paysage rural. Les boisements des versants soulignent les reliefs souples et discrets, patiemment creusés dans une alternance de sables, de grès et de marnes. Le village de Voulx s'inscrit dans ce paysage typique, avec son église et la belle maison aux Dîmes située dans la grande rue.

Au fil du temps, le paysage de la vallée a beaucoup évolué. Au xVIII^e siècle, les vignes sont très présentes sur les coteaux. Elles sont aujourd'hui remplacées par des cultures céréalières. De même, dans la vallée, les prés et les aulnaies disparaissent au XIX° siècle, au profit de terrains agricoles qui sont remplacés par des peupleraies au XX° siècle.

Cette homogénéisation du paysage s'accompagne d'une perte de biodiversité, car la quantité d'espèces floristiques et faunistiques sur un site est directement liée à la variété des milieux naturels.

Petit détour par le moulin

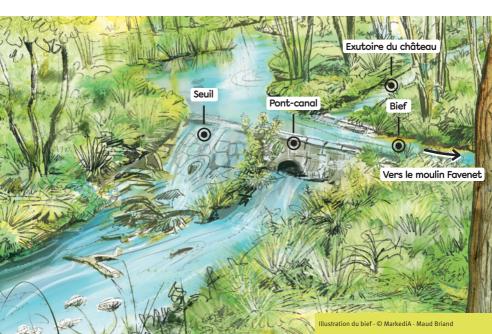
L'Orvanne se scinde fréquemment en différents bras qui se rejoignent plus en aval. Au XIX° siècle, ces bras étaient équipés de biefs* fournissant de l'énergie aux vingt-trois petites usines situées entre les communes de Blennes et Moret-sur-Loing, dont quatre à Voulx.

Parmi eux, le moulin Favenet, aujourd'hui résidence privée, est voisin de l'espace naturel sensible. Il est à l'origine des infrastructures hydrauliques présentes sur le site. Pour optimiser l'utilisation de l'eau, l'Orvanne a été déviée de son cours naturel. Un bief a ensuite été créé pour amener l'eau jusqu'au moulin. Des vannes permettaient de régler la quantité d'eau s'écoulant dans le bief et ainsi de contrôler la vitesse de rotation de la roue du moulin. Un pont-canal a également dû

être construit au début du bief pour que l'eau puisse passer au-dessus de l'exutoire* du château de Diant (cf. schéma cidessous). Le moulin Favenet a, tour à tour, produit de la farine de blé, assuré la fabrication de laine pour la confection des sacs en toile de jute et fait office de scierie, cela jusque dans les années cinquante.

Des aménagements exigés par le Roi de France

Mécontents de l'état de la rivière Orvanne, certains riverains se sont plaints de la gestion des moulins. Le 11 juillet 1833, le roi Louis Phillipe édicte alors une ordonnance royale exigeant des propriétaires divers travaux d'aménagement.





Conditions idéales pour un bon fonctionnement biologique de la rivière - © MarkediA - Maud Briand

La roue tourne

L'utilisation de la force de l'eau, appelée également énergie hydraulique, est l'une des plus anciennes avec l'énergie éolienne, liée au vent. Depuis l'Antiquité, les cours d'eau font l'objet d'aménagements, si bien qu'il est difficile à présent de trouver une rivière dont le cours soit entièrement naturel. En Seine-et-Marne, les principales modifications réalisées sont des aménagements de seuils* et de barrages, des buses, ainsi que des biefs de moulins.

Cette « domestication » des rivières a hélas des conséquences néfastes sur leur fonctionnement et sur la faune qui leur est associée. Les aménagements limitent la circulation de l'eau et dérèglent le transport des sédiments*, ce qui provoque un envasement du fond, une hausse de la température de l'eau et une baisse de son taux d'oxygène. Les changements induits sur le milieu impactent directement la faune présente.

Ainsi, de nombreuses populations de truites sauvages ont disparu au profit d'espèces plus adaptées à ces conditions. Par ailleurs, certaines espèces migratrices, telles que la lamproie de rivière ou le saumon atlantique, ne sont plus présentes, en raison de ces aménagements infranchissables.

Face à ce constat partagé par les scientifiques, la Commission européenne a demandé aux pays membres de restaurer le bon état de leurs cours d'eau, au plus tard d'ici 2027. Il s'agit de retrouver un fonctionnement de la rivière qui permette aux différentes espèces, notamment de poissons, de trouver des conditions de vie favorables tout en préservant les usages de l'eau. Au niveau de l'Orvanne, des interventions pour redonner à la rivière son aspect naturel ont déjà été réalisées sur les communes voisines de Voulx. Des projets similaires sont prévus sur d'autres secteurs.



Protéger et sensibiliser

Le Département est propriétaire de l'espace naturel sensible Les Îles de l'Orvanne. Il en assure la gestion et l'entretien afin de préserver son caractère naturel et le rendre accessible au public.

Aux abords de la rivière, une superficie de 4 ha appartient au Département. Un secteur y a été aménagé pour accueillir le public. Le site est modeste en taille mais il offre une halte intéressante dans un secteur riche en patrimoine et itinéraires de randonnée.

La gestion réalisée par le Département favorise le retour des essences forestières locales en remplacement des anciennes peupleraies. Le bois et les branches mortes sont conservés au sol pour être dégradés naturellement par les insectes **xylophages***, qui serviront à leur tour de nourriture à leurs prédateurs (grenouilles, oiseaux, mammifères...). L'île qui se trouve en continuité de l'ancien moulin Favenet n'offre pas de cheminement, afin de

préserver les espèces présentes. La préservation de la forêt alluviale participe également à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations.

La rivière Orvanne et ses anciens aménagements constituent les éléments principaux de la visite. Découvrez ce lieu en suivant le sentier qui vous mènera à une halte et un petit circuit au bord de l'eau entre la rivière et le moulin Favenet. Les panneaux pédagogiques associés au mobilier proposent des clés de lecture de l'histoire de la rivière et des moulins et invitent à la réflexion dans un cadre bucolique. Les aménagements sont volontairement peu nombreux afin de préserver l'aspect pittoresque du site. Pour aller plus loin et découvrir le riche patrimoine des communes de Voulx et Diant, suivez le sentier de grande randonnée « Pays de l'Orvanne » (balisé en jaune et rouge) ou le sentier de petite randonnée « Entre Yonne et Orvanne » (balisé en jaune).

Une **nature** « **ordinaire** »... qui **doit aussi être protégée**

Situé de part et d'autre de la rivière, le site est essentiellement composé d'un boisement régulièrement inondé lors des crues hivernales. Bien que la rivière soit d'une très grande qualité, l'espace naturel sensible Les Îles de l'Orvanne fait partie des espaces dits « de nature ordinaire », c'est-à-dire qu'il ne possède pas de fleurs, d'animaux ou de milieux exceptionnels et considérés comme ayant une haute valeur d'un point de vue environnemental. Pourtant, il joue un rôle important car, dans de nombreux secteurs, même la nature ordinaire tend à disparaître...

La valeur de la nature est souvent jugée selon le niveau de rareté d'une espèce ou d'un milieu naturel. Ours polaires, banquise, pandas géants, forêt vierge, récifs coralliens en sont les étendards... Cette nature est qualifiée de biodiversité remarquable ou extraordinaire. Même s'il est effectivement important de protéger ces espèces ou milieux car ils font partie de notre patrimoine, il ne faut pas oublier la part de nature qui compose l'essentiel de notre environnement : la nature « ordinaire ».

Ce sont les espèces communes des jardins, des bords de parcelles agricoles, des chemins ou des routes, des friches... Ce sont elles qui permettent le bon fonctionnement des milieux naturels (régulation des proies, pollinisation des fleurs, décomposition des matières mortes, etc.). En France, sans pour autant être en voie de disparition, certaines espèces communes comme





l'alouette des champs, le moineau domestique ou les abeilles voient leurs populations décliner continuellement. Il en va de même pour les milieux naturels, tels que les prairies ou les friches, espaces typiques de nature ordinaire qui s'effacent au profit des infrastructures et zones urbaines.

Sur le site des Îles de l'Orvanne, les boisements dominent l'espace, laissant peu de place pour les fleurs amatrices de lumière. Seules les espèces d'ombre, comme le groseillier rouge, prospèrent en dessous du feuillage. Cet arbrisseau qui tapisse le sous-bois en compagnie des aubépines et prunelliers, est très connu pour son sirop, prescrit contre la dysenterie, ainsi que pour la gelée et le vin fabriqués à partir de ses fruits très acides. Ses feuilles étaient utilisées pour fabriquer de la teinture jaune et noire.

Les boisements sont le lieu de vie de nombreux animaux que l'on peut observer au détour d'un chemin, comme le chevreuil, l'écureuil roux ou le renard. Ce dernier est plus difficile à voir car ses activités sont essentiellement nocturnes, sauf au printemps pendant la période d'élevage des jeunes.

Les **eaux** de l'**Orvanne**, tout un **monde!**

Bordée par un rideau boisé de saules, de frênes et d'aulnes aux racines rougeâtres, la rivière permet de satisfaire aux exigences de vie de nombreuses espèces.

Rivière de **première catégorie piscicole***, l'Orvanne héberge de nombreux poissons tels que le vairon, le goujon, la loche franche, l'épinochette, la brème, l'anguille, le chabot, le chevesne... et les truites,

hôtes très recherchés des pêcheurs. Les poissons y trouvent des zones de repos au niveau des racines des arbres ou dans les secteurs plus profonds, de la nourriture (insectes et leurs larves) et une eau de qualité, car fraîche et oxygénée.

Les feuilles mortes et autres débris végétaux qui tombent dans la rivière alimentent, en se décomposant, une vie microbienne et de minuscules invertébrés qui constituent le premier maillon d'une chaîne alimentaire. Ces êtres serviront de nourriture à des invertébrés de taille supérieure qui alimenteront à leur tour les poissons. Ces derniers seront dégustés par de plus gros poissons, par la couleuvre à collier ou par les oiseaux, comme le martin-pêcheur...

Sous les cailloux, branches mortes et plantes qui se trouvent au fond de l'Orvanne, il est possible d'observer l'activité des petits invertébrés aquatiques : larves de trichoptères ou « porte-bois », bien connus des pêcheurs qui les utilisent comme appâts pour la truite, larves d'éphémères qui donneront au printemps les mouches de mai, gammares ou petites crevettes d'eau douce...

La rivière abrite également le héron cendré, le plus grand des hérons de France. Posté sur la berge, sur une branche, ou les pattes dans l'eau, il excelle dans la pêche à l'affût, se servant de son bec comme d'un harpon. Il peut à l'occasion

chasser des mulots ou des grenouilles, mais son plat favori est le poisson. Ses populations fluctuent beaucoup au cours de l'histoire. Jusqu'au milieu du xixº siècle, le héron cendré est présent dans toute la France. Puis, avec le développement des piscicultures, il est considéré comme nuisible, ce qui conduit l'espèce au bord de l'éradication à la fin du xixº siècle. Depuis 1975, l'espèce est totalement protégée et retrouve à présent des densités naturelles.

Les plantes présentes en pied de berge, comme l'iris des marais, servent de perchoirs et de lieux de ponte aux libellules, mais aussi de supports lors de l'émergence des larves. Ces dernières y laisseront leur ultime carapace de larve, appelée exuvie, avant de s'envoler. L'épipactis à larges feuilles, une orchidée sauvage, pousse en sous-bois. Elle fleurit de juillet à septembre et arbore alors de nombreuses fleurs verdâtres teintées de rose. Elle était autrefois utilisée sous forme de pommade contre la goutte.





Épipactis à larges feuilles Photo : Maxime Briola



Héron cendré Photo : Thomas Roger



Larve de trichoptère à fourreau Photo : Matt Reinbold

(*) GLOSSAIRE

Bief: secteur d'un cours d'eau compris entre deux chutes ou deux rapides successifs. Lorsqu'il est créé par l'Homme, il s'agit d'un canal qui conduit l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau vers la roue hydraulique d'un moulin pour la faire tourner.

Chablis: arbre renversé sous l'action de différents agents naturels (vent, orage, neige) ou pour des raisons qui lui sont propres (vieillesse, pourriture, mauvais enracinement).

Exutoire: dispositif servant à évacuer un excédent. Pour le site, l'exutoire sert à écouler le surplus d'eau des larges douves qui entourent le château de Diant.

Piscicole : relatif à la reproduction et à l'élevage des poissons.

Première catégorie piscicole: en France, une rivière de première catégorie est un cours d'eau

où le peuplement de poissons dominant est constitué de salmonidés (truite, saumon, omble chevalier, ombre commun...). Ce sont les cours d'eau de meilleure qualité.

Sédiments aquatiques : accumulation d'éléments provenant de la désagrégation ou de la dissolution de roches préexistantes, transportés et déposés par les eaux.

Seuil: les seuils aménagés par l'Homme sont des infrastructures construites en travers de la rivière. Elles modifient le flux des matières liquides, solides et des organismes vivants, comme les poissons, ainsi que la température du cours d'eau sur lequel elles sont implantées. Les barrages sont des seuils qui se distinguent par leur grande hauteur, qui barrent complètement l'écoulement de l'eau.

Xylophage: se dit d'une espèce qui mange, perce ou ronge le bois.



7 km

Flagy
village de
caractère



ENS La Plaine de Sorques et Le marais d'Episu





16 km

Musée & jardin départemental Bourdelle

Entités paysagères

Villes

Champs et prairies

Bois

Boisements humides

Rivière l'Orvanne

Informations pratiques

Entrée du site

Point d'intérêt

Parking

Information

Chemins et routes

Routes

Sentier pédestre au sein de <u>l'ENS</u>

Sentier GR Pays de l'Orvanne

Sentier PR entre

Yonne et Orvanne



SOYEZ SENSIBLES À VOTRE ESPACE NATUREL



Respirez à



Souvenirs



Restez sur les



Chiens admis



interdits



interdit



Feu inter





isque de chute:



Accès

• À Voulx, emprunter le chemin rural partant du cimetière, se diriger en direction du stade de football par le chemin Bonneau.

Pour aller plus loin

- · Site naturel départemental : Le Carreau Franc
- Village de caractère (Flagy)
- Sorties nature proposées sur le site par Seine-et-Marne environnement 01 64 31 11 18

Retrouvez les 22 espaces naturels sensibles (ENS) départementaux ouverts au public seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles



Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex Tél.: 01 64 14 77 77 seine-et-marne.fr (1000)

